L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE ET DU CONSEIL GENERAL. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 11 MAI 1850.

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE.
No. 83, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 11 MAI.

ADMINISTRATION MUNICIPALE.

Les Conseils municipaux se sont organisés et ont nommé la plupart de leurs officiers. Le premier pas franchi, vont-ils se mettre sérieusement à l'œuvre et introduire dans l'administration les réformes que réclame l'opinion publique? Nous l'espérons, nous le croyons même.

Nous avons écrit le mot de réformes; pour les réaliser il suffit de se conformer strictement à la dernière loi de la Législature qui introduit des modifications essentielles dans notre système administratif. Une des dispositions du bill fixe le maximum des salaires à trois mille piastres. Nous aimons à croire que l'on ne cherchera pas à éluder cette clause en nommant des commis dont les services ne seraient pas absolument indispensables. La Législature a fait son devoir; les Conseils municipaux ne sauraient, sans se condamner, être infidèles à leur mandat. Mais nous savons que nos aldermen sont animés des meilleures intentions et qu'ils sont décidés à consulter avant tout l'intérêt public. C'est le seul moyen de satisfaire leurs commettans et de justifier l'honorable confiance dont ils ont été l'objet.

De nouvelles garanties sont offertes au public dans l'élection de la plupart des officiers municipaux par le peuple. Le trésorier, le contrôleur, le voyer, le wharfinger, le capitaine de la garde, le second avocat de district, etc., ont maintenant une double responsabilité. Ils ont d'abord affaire directement aux électeurs de qui ils tiennent leur mandat, et en second lieu ils se trouvent sous le contrôle du Conseil qui les surveille et peut leur demander compte de leurs actes. D'une autre part la plupart des charges devenant électives, ceux qui les remplissent ne sont plus soumis à certaines influences qui s'exercent toujours au détriment du bien public et auxquelles un subordonné réussit si difficilement à se soustraire.

Dans le rapport présenté il y a quelques jours par le comité spécial du Conseil de la municipalité, il est question de réduire le nombre des commissaires à trois. Nous n'aurions plus qu'un commissaire par district représentatif. Aujourd'hui chaque ward a son commissaire, et nous devons convenir que ce système nous paraît plus conforme aux intérêts de la ville que celui suggéré par le comité.

Trois commissaires pourront-ils remplir consciencieusement les devoirs que sept individus remplissent à cette heure avec tant de difficulté? Nous parlons bien entendu des commissaires qui voient autre chose qu'une question d'argent dans les fonctions qui leur sont attribuées. Les devoirs d'un commissaire sont très pénibles et très délicats, et en les remplissant honnêtement, on s'expose, nous le savons, à heurter bien des gens qui voudraient se placer au dessus de la loi et des règlemens de police. Un commissaire doit veiller à la stricte exécution des ordonnances, en même temps qu'à la sûreté des habitans de son quartier. Son temps sera donc bien rempli, mais [illegible] ces officiers qui veulent être consciencieux [illegible] de son ward. Un commissaire, qu'on se le rappelle, doit, s'il veut se rendre réellement utile parcourir au moins deux fois par jour, dans toute sa longueur, chaque rue de sa circonscription. Une journée lui suffirait-elle pour inspecter minutieusement toutes les rues d'un vaste district représentatif? Non, certes.

Quant à la question d'économie, elle doit être secondaire lorsqu'il s'agit de l'intérêt public. S'il nous fallait absolument douze commissaires, nous vous dirions de nous les donner; mais sept nous suffisent, qu'on nous les laisse. Voyons d'ailleurs quelle économie on ferait à la municipalité en réduisant le nombre de ces officiers. Les sept commissaires que nous avons aujourd'hui gagnent chacun cinquante piastres par mois ce qui fait un total de trois cent cinquante piastres; les trois commissaires qu'on propose de leur substituer recevraient un salaire de soixante-quinze piastres chacun, soit deux cent vingt-cinq piastres par mois. La différence est donc de cent vingt-cinq piastres. Sans doute cette somme serait bonne à économiser, surtout dans l'état obéré de nos finances, mais elle est insignifiante comparée aux intérêts qu'il s'agit de protéger. Une administration doit toujours se rappeler qu'une économie n'est bonne et salutaire qu'autant qu'elle ne s'exerce pas au détriment du bien public. Réduisez le traitement de vos officiers dont les fonctions sont presque nominales, mais ne vous avisez pas, pour opérer une petite diminution dans le passif de votre budget, de réduire le nombre des officiers réellement utiles. Seulement tâchez que ces officiers remplissent leurs devoirs au sérieux et les exercent rigoureusement. Gardez vos sept commissaires mais forcez les de faire la police de leur district. S'il y a des récalcitrans destituez les! C'est ainsi que nous entendons l'administration.

COMMISSION DE LIQUIDATION.

Nous publions dans notre partie anglaise le compte-rendu officiel des deux premières séances de la commission de liquidation. L'espace nous manque aujourd'hui pour en donner un aperçu, mais nous tiendrons désormais à devoir d'exposer, au profit de nos lecteurs de la partie française, la physionomie de chaque séance et de les tenir au courant des principales mesures que prendra la commission.

AUX PETITS ENFANTS DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Quelques enfants ont entendu parler dans leurs familles de la situation épouvantable dans laquelle se trouve plongé le malheureux F. Woods; leurs jeunes cœurs se sont émus à l'annonce de cette grande infortune et plusieurs d'entre eux nous ont remis le montant de leur petite bourse, offrande bien faible, il est vrai, au point de vue de la somme versée, mais immense au point de vue de l'action. Si nous ne craignions de donner de l'orgueil à ces nobles enfants nous les nommerions avec empressement, mais ce serait faire perdre une partie de sa valeur à leur acte de générosité.

Nous engageons leurs jeunes camarades à suivre ce bel exemple; demain, c'est dimanche, beaucoup d'entr'eux reçoivent certaines sommes qu'ils dépensent en bonbons; une privation d'un jour n'est pas difficile à supporter, et en appliquant à un acte de charité le produit de leur économie ils auront la satisfaction de pouvoir se dire qu'avec leur superflu ils ont donné le nécessaire au malheur.

Mort de M. Sébastien Hiriart.—Un de nos citoyens les plus respectables, M. Sébastien Hiriart, vient de mourir après avoir souffert pendant plusieurs mois des suites d'une grave blessure reçue à la N. Orléans. Il traversait, on se le rappelle, la rue Royale, dans le voisinage de la Bourse, lorsqu'il fut renversé par un dray et fortement contusionné à la jambe. Il n'a pu se rétablir malgré tous les soins qui lui ont été prodigués, et il a succombé il y a deux jours sur son habitation vis-à-vis de Baton-Rouge. M. Hiriart a longtemps siégé au Sénat de la Louisiane où il a constamment déployé un zèle digne d'éloges pour l'intérêt de ses commettans et celui de l'Etat. Il sera longtemps regretté de sa famille et de ses concitoyens.

Théatre d'Orléans. — *Le Prophète* sera joué ce soir pour la dernière fois. Que les habitués et le public ne l'oublient pas!

Quarantaine à St-Louis.—Le maire de St-Louis a publié le 3 de ce mois une proclamation annonçant que les règlements de la quarantaine seraient mis en vigueur afin de protéger la ville contre l'invasion du choléra et autres maladies contagieuses. Cette mesure a été prise à cause de la mortalité qui depuis quelque temps se déclare à bord de presque tous les bâteaux à vapeur venant de la Nouvelle-Orléans. Le *St Louis* et le *Missouri* avaient à leur dernier voyage plus de mille émigrans dont plusieurs sont morts. Les malades à leur arrivée dans le port ont été transportés à l'hôpital.

Tarif postal.—D'après le projet de tarif postal soumis au Sénat par M. Rusk, au nom du comité de la poste, le port des lettres serait fixé à deux *cents* par demi once, payables d'avance ou cinq *cents* payables au lieu de destination. Les lettres déposées à la poste paieraient un *cent* au moment du dépôt ou deux *cents* au moment d'être retirée. Les lettres annoncées dans les journaux paieraient un *cent* de plus. Les journaux et autres documens imprimés continueraient à être soumis à la taxe présente. Les franchises postales seraient abolies.

ARRIVÉE DU NIAGARA.

NOUVELLES D'EUROPE DE SEPT JOURS PLUS RÉCENTES.

Des dépêches de Baltimore du 8 courant, annoncent que le *Niagara* est arrivé à Halifax le 7. Ce steamer a quitté Liverpool le 27 avril: il apporte par conséquent des nouvelles d'une semaine plus récentes. Une nouvelle hausse s'est déclarée sur le marché aux cotons de Liverpool. Le middling et le fair Upland ont monté d'un huitième de penny par livre. Les ventes de la semaine se sont élevées à 57,000. Le fair Orleans est coté à 7 1|4 d.; le fair Upland et le Mobile, à 7 d.; le middling, à 6 1|8, 6 3|8 et même 7 1|8 d. Le stock sur place est de 540,000 balles dont 359,000 de qualités américaines. Le marché du Havre est actif et les prix ont monté de 1|4 d. Il s'est traité dans la semaine sur cette place 14,000 balles.

CALIFORNIE.

Le 7 mai, à midi, les steamers *Georgia* et *Empire City* sont entrés dans le port de New-York avec des nouvelles de la Californie d'un mois plus récentes. Le *Georgia* avait à bord deux millions en poudre d'or.

Vol.—M. D. Troxclair, propriétaire de l'Hôtel des Etrangers, rue de Chartres, a saisi hier le recorder Génois d'une plainte de vol contre le nommé Aube. Il accuse ce dernier d'avoir forcé la malle de Mme Vve Marchand, qui prend pension à l'hôtel, et d'en avoir soustrait une somme de $230 en la présence même de cette dernière qui était alors malade et qui ne pouvait pas donner l'alarme. Un mandat d'arrêt a été lancé contre le prévenu.

Première cour de district.—Un grand jury a été formé hier à la première cour de district.

Affaire en diffamation.—L'affaire de James Graham, accusé de libelle, a été appelée hier à la 1re cour de district. Les témoins de l'Etat ont été entendus. On se rappelle sans doute que la personne diffamée est M. J. J. Sever.

M. Wilmot.—L'auteur du célèbre proviso contre l'esclavage a prononcé, le 3 de ce mois, à la Chambre des Représentans, un discours sur la question californienne. Il régnait une certaine confusion dans l'enceinte, mais aux premières paroles de l'Orateur le silence s'est fait autour de lui et sur les bancs les plus reculés. La harangue du fougueux tribun a été dirigée exclusivement contre le Sud. Il lui est échappé des insinuations déloyales à l'adresse des propriétaires d'esclaves et chacune de ses paroles exprimait le dépit secret qu'il éprouve du revirement opéré dans l'opinion publique. Le Sud, s'est-il écrié, veut fonder une aristocratie sur la propriété des esclaves. Nous soumettrons-nous à ses exigences? Céderons-nous à la pression de ses colères et de ses antipathies? Il est évident que les Etats du Sud nous mènent droit à la sujétion. Laissons-nous effrayer par leurs menaces et nous serons bientôt nous-mêmes leurs esclaves.

Le reste du discours est de la même force.

Rio Grande.—Par l'arrivée du vapeur Yacht, capitaine Thompson, nous avons reçu des journaux de Brownsville jusqu'au 3 courant. Le 25 avril le courrier a été arrêté par des Indiens entre la ville de Rio Grande et Laredo. Ces derniers n'ont pu cependant s'emparer de la malle car six chasseurs texiens qui accompagnaient le courrier ont fait reluire les canons de leurs carabines aux yeux des sauvages qui ont jugé prudent de battre en retraite.

M. Otis C. Rice a été le 3 du mois dernier la victime d'un vol audacieux. Il se rendait à Corpus Christi avec un Mexicain nommé Juan Florès qu'il connaissait très bien; à une petite distance de Palo Alto, Florès qui était armé d'un gros bâton, en asséna un coup terrible à la tête de son compagnon et profita de son évanouissement pour le dépouiller.

Le bateau à vapeur *Troy* a sombré ces jours derniers dans le Rio Grande à quelques milles au-dessus de Freeport.

Les Indiens se montrent de plus en plus hostiles vers le Nord. Le lieutenant Hudson, blessé dans une rencontre avec ces derniers, vient de mourir.

Le capitaine Ford est allé occuper, avec une compagnie d'éclaireurs, un poste fortifié qui se trouve à mi-chemin entre Rio Grande City et Laredo. Ces troupes légères sont les seules qu'il faudrait opposer aux Indiens. L'infanterie est trop lourde et ne peut pas poursuivre l'ennemi après l'avoir mis en déroute. Quelques régimens d'éclaireurs texiens ne tarderaient pas à mettre les Comanches à la raison.

THEATRE D'ORLÉANS.

Deux portraits. — Nuit d'Espagne. — Le Prophète. — Le Théâtre.

En ce jour fatal où nous devons nous acquitter de notre tâche hebdomadaire, en ce moment où les sujets de feuilleton abondent et se pressent sous nos mains, que faut-il vous dire, ami lecteur? Devons-nous remonter dans le passé, déjà vieux d'une semaine, ou simplement vous rendre compte de la semaine qui expire? Deux raisons nous portent à ce dernier parti; d'abord la crainte de vous ennuyer en vous narrant des sujets trop connus, puis et surtout la paresse, cette douce et chère patronne de tous ceux qui ont une tâche régulière à accomplir. Ceci posé, nous commençons.

Mardi, nous avons revu le *Barbier de Séville* c'est dire d'avance le double succès de Figaro—Corradi et de Rosine—Bessin. Cet opéra, toujours si frais, toujours si gracieux a été chanté devant une assemblée où les vilaines figures brillaient par leur rareté. Les artistes ont dû être bien heureux de voir tant de jolis minois leur sourire, tant de beauté et de jeunesse applaudir à leurs chants harmonieux. Jamais en effet on n'avait vu dans la salle un aussi grand nombre de belles dames, ni d'aussi ravissantes toilettes.

Parmi toutes ces charmantes figures, les regards étaient attirés surtout vers une loge grillée où venaient d'apparaître des visages nouveaux pour la plupart des habitués. On eut dit un tableau; deux dames étaient là, belles et souriantes, brunes tous deux, mais offrant deux types bien différents.

L'une, au premier coup d'œil, effaçait complètement sa compagne, tant son teint avait de fraîcheur, tant les reflets de sa peau rosée, tant les contours gracieusement arrondis de son visage et de son buste, avaient d'éclat éblouissant. Rien ne saurait égaler le charme de ce teint de rose, de ces fraîches épaules, noyées dans un léger tissu, si transparent qu'on n'eut su dire si le satin de la peau reflétait la couleur de la gaze ou si la gaze se colorait de l'éclat vermeil des épaules. La figure était elle-même d'un attrait délicieux. Le front se développait large et pur, bien que, de profil, il parut un peu en arrière de la ligne faciale; les yeux étaient un peu saillants, mais ils étincelaient de ces rayons voilés, si caressants et si doux; la bouche était si fraîche, si délicatement contournée qu'à peine si l'on songeait à remarquer qu'elle était trop petite. A voir cette jeune beauté, à la fois honteuse et fière de tant de regards fixés sur elle, chacun pouvait dire avec un de nos plus gracieux poètes:

C'est de la jeune Hébé l'éternelle jeunesse.

L'autre dame avait ce teint incolore et d'un blanc éblouissant qui est l'apanage de peu de brunes. Au premier aspect, son visage saisissait moins que celui de sa voisine; mais bientôt l'examen révélait à l'observateur un des plus beaux types qu'il soit donné d'admirer. Le profil offrait le galbe si pur de l'Isis antique, l'un des plus merveilleux camées que nous a légués la Grèce. Cette figure respirait à la fois l'esprit et la naïveté, la réserve et l'abandon. Elle ne perdait rien à être détaillée, tout était digne de l'ensemble; c'était une de ces créations que le Ciel regarde avec amour.

Tandis que sa compagne semble le doux alcyon voguant sur la mer tranquille, elle peut être comparée à la fauvette qui voltige, cherchant le lit de mousse qui doit abriter son repos. L'une rayonne de toute sa beauté; l'autre sera plus belle encore, alors que plus d'un printemps, en semant des fleurs sur ses pas, aura fait disparaître certaines formes un peu anguleuses, comme elles le sont toujours chez une jeune fille.

Tandis qu'un démon familier nous soufflait l'esquisse que nous venons de tracer, le *Barbier de Séville* finissait au milieu des applaudissemens et nous quittâmes le théâtre, en murmurant les derniers chants de Rosine. L'air était lourd, le ciel parsemé d'étoiles et il régnait dans toute l'atmosphère cette électricité qui surexcite l'imagination et fait rêver vaguement. Nous allions au hazard, lorsque les sons d'un piano, touché par une main habile, vinrent jusqu'à nous....

Au bout d'un instant, sans trop savoir comment, nous étions dans un petit jardin, assis non loin du salon d'où s'épandaient des flots d'harmonie. Alors subissant l'influence de la chaleur nocturne, respirant avec délices les parfums pénétrans que la brise arrachait aux fleurs en les courbant vers la terre, nous oubliâmes l'Amérique et, dans un rêve magique, nous revîmes des pays lointains. Valence et la *huerta*, Madrid et les *Mañolas*, Grenade et Seville, la *Giralda* et le *Corral* apparurent à nos yeux charmés. Aux sons mélodieux d'une musique ravissante, Aragonaises et Andalouses tourbillonnèrent devant nous, agitant leurs pieds mignons et faisant craquer la soie de leurs corsages dans les passes de la Jota et du Fandango.

Emportés par la féerie des souvenirs, nous étions bien loin du Grand Fleuve, lorsqu'une voix vint troubler notre bonheur. C'était ce qu'on est convenu d'appeler un ami! Les chants avaient cessé et nous écoutions encore; mais l'ami nous entraîna et alors le bourreau fit envoler tout le mouvant tableau, en nous parlant doctoralement de tonalités, d'accords, que sais-je! De toute son exécrable explication, nous n'avons retenu qu'un titre: Nuit d'Espagne, un nom: *G. Collignon*. Ce fut assez pour nous et en rentrant en notre logis nous avons maudit notre importun, au moins nous avons pu savoir à quel enchanteur nous devions notre doux rêve. Que nous importe tout ce que sa musique peut avoir de beau comme science; le talent de M. Collignon n'est, Dieu merci, pas même contestable; sa *Nuit d'Espagne* est ravissante, elle nous a fait passer de délicieux instans et nous espérons bien que tous ceux, qui ont assez d'esprit et d'intelligence pour comprendre la belle et bonne musique, auront aussi de ces moments-là en entendant la nouvelle composition du jeune auteur.

Quoiqu'il en soit, l'événement capital a été la réapparition du *Prophète*. Nous avons revu Fidès et le public, par une triple salve de bravos, par de nombreux bouquets, a fêté la réapparition de Mme Devriès. Nous ne dirons pas si la voix de notre prima donna a gagné ou perdu, ce soir on donne le Prophète et comme jeudi, il n'y a pas une place à avoir. La soirée dernière a donc été une radieuse assemblée; c'étaient les adieux du monde, puisque l'année théatrale finit ce soir. Aujourd'hui comme jeudi, tous les dilettanti seront à leur poste.

Ils feront bien, car n'en déplaise à quelques journaux trop pressés, *il n'y a rien de conclu entre M. McDonogh et la Direction*. La solution dépend uniquement du concours de notre population. M. Davis ne peut ni ne doit accepter les conditions du nouveau bail que s'il trouve une juste compensation dans le public. Aussi croyons-nous devoir recommander à ce dernier de venir s'inscrire sur la liste de souscription dont nous avons parlé, il y a huit jours. La balance du chiffre à couvrir est assez minime pour que l'on puisse espérer que demain tout sera terminé. Il s'agit d'une œuvre d'egoïsme pour nos plaisirs et de patriotisme pour notre cité; le succès ne doit pas en être douteux un seul moment.

JACQUES DE R....

CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA NLLE ORLEANS.

Séance de jeudi, 9 mai 1850.

Le Conseil se réunit conformément à l'ajournement.

M. Allen est appelé au fauteuil.

MEMBRES PRÉSENS:—MM. Allen, Bienvenu, Caldwell, Jarvis, Lugenbuhl, Tompkins et Waterman.

MEMBRES ABSENS:—MM. Benit, Cucullu, Bossière, Vionnet et Vandergriff.

Sur motion le Conseil procède au scrutin à l'élection d'un président. MM. Tompkins et Caldwell sont nommés scrutateurs. Sur 7 voix M. Allen en a 6, 1 voix perdue. M. Allen est conséquemment déclaré dûment élu président du Conseil.

Le Conseil décide que le procès verbal de la dernière séance ne sera pas lu et autorise le président à le signer.

On lit une lettre du secrétaire offrant comme sa caution M. Charles M. Waterman. Référé au comité de finances.

MM. Benit, Vionnet et Cucullu viennent occuper leurs sièges.

Les comptes de John L. Lewis, shérif, pour rations, etc. fournies à la prison de paroisse et pour l'envoi au siège du gouvernement des retours d'élection, ainsi que le compte de E. D. Beach pour médicaments fournis à la prison de paroisse, sont référés au comité des cours et prisons.

RAPPORTS DES COMITÉS.

M. Allen, rapporteur du comité des rues et prisons, présente la résolution suivante laquelle, sur motion, et après la suspension des règlemens est adoptée:

Résolu que le Maire soit et demeure autorisé à émettre son mandat en faveur des personnes suivantes pour la somme totale de quatre cent cinquante deux piastres [illegible] pour payer [illegible] par chacun, conformément:

A. S. [illegible] & Co	$12 85
A. Donnelly [illegible]	21 55
A. A. Lanusse & Co.	395
	429 40

M. Tompkins, au nom du comité de finances, fait un rapport [illegible] sur la révocation du règlement, [illegible] adopté.

Le comité des affaires de l'ancien jury de police présente la résolution suivante:

Signé W. C. TOMPKINS, J. J. [illegible].

Résolu que le présent secrétaire soit et demeure autorisé à demander à l'ancien secrétaire et à recevoir de lui tous les livres, les papiers et autres objets qu'il peut avoir en sa possession conformément à l'ordonnance du 1er mai 1848, et qui appartiennent à l'ancien jury de police.

Résolu qu'à partir de ce jour la place de collecteur des taxes arriérées dues à l'ancien jury de police soit et demeure abolie.

Résolu que le collecteur soit invité à livrer à l'auditeur du Conseil tous les comptes qui sont en Cour, et son propre compte au secrétaire du Conseil.

ORDRE SPÉCIAL DU JOUR.

Cette partie du message du Maire daté du 6 courant qui a rapport à l'établissement d'un chantier de marine à la Nlle Orléans, est sur motion référée à un comité spécial de trois membres.

Le Président désigne pour former le comité MM. Jarvis, Lenes et Lugenbuhl.

M. Tompkins présente la résolution suivante, laquelle, après la suspension du règlement est adoptée:

Résolu que le secrétaire du Conseil soit autorisé à recevoir du jury de police de la paroisse d'Orléans, les livres, la quittance que peut devoir en ce moment ledit jury de police pour l'entretien des cours de district, du comité et de paroisse et des prisons de paroisse.

M. Caldwell présente la résolution suivante, laquelle, sur motion de M. Benit, est référée au comité des cours et prisons.

Résolu qu'à partir de ce jour, les greffiers et le shérif des cours acquitteront eux-mêmes leurs frais d'éclairage et de chauffage et qu'avant de faire exécuter les réparations que lesdits greffiers et ledit shérif jugeront nécessaires, ils devront en soumettre le projet au Conseil Général.

Sur motion de M. Jarvis et après la suspension du règlement, la résolution suivante est adoptée:

Résolu que l'avocat du Conseil soit invité à préparer un digeste de toutes les lois passées pendant la dernière session de la Législature qui touchent aux devoirs, obligations ou droits du Conseil Général.

Sur motion de M. Lugenbuhl et après la suspension du règlement, la résolution suivante est adoptée:

Résolu qu'un comité de trois membres soit nommé pour examiner si M. J. Walton a le droit d'exercer les fonctions de secrétaire du Conseil, ledit J. B. Walton remplissant une place du ressort du gouvernement général au moment de son élection laquelle place il continue à occuper.

Le Président désigne pour former le comité MM. Caldwell, Lugenbuhl et Waterman.

M. Caldwell observe que le temps pour lequel le sergent d'armes a été élu est expiré. Sur la proposition de ce membre, le Conseil procède à l'élection d'un sergent d'armes pour la présente année.

M. Michel est désigné comme candidat.

MM. Benit et Waterman sont nommés vérificateurs.

M. E. A. Michel reçoit dix voix et est déclaré élu à l'unanimité sergent d'armes.

Sur motion de M. Benit et après la suspension du règlement, la résolution suivante est adoptée:

Résolu que l'ordonnance du 9 mai 1846 concernant l'élection du sergent d'armes et fixant l'époque de ladite élection au premier lundi de juin de chaque année soit amendée de manière à fixer l'époque de l'élection au jour même de l'organisation du Conseil Général.

Sur motion de M. Caldwell et après la suspension du règlement, la résolution suivante est adoptée:

Résolu que le secrétaire soit requis de se procurer un livre et d'y fixer avec de la colle une copie imprimée des séances du Conseil, en commençant aux séances les plus anciennes dont il trouvera le compte rendu imprimé.

Sur motion de M. Jarvis, le secrétaire reçoit l'ordre de rappeler à l'imprimeur du Conseil qu'il doit se conformer à l'ordonnance qui lui ordonne de fournir au Conseil tous les six mois 500 exemplaires des procès-verbaux des séances en forme de pamphlets.

Sur motion de M. Caldwell et après la suspension du règlement, la résolution suivante est adoptée:

Résolu que le Maire soit invité à faire imprimer cinq cents (500) exemplaires des articles 1 et 16 d'une ordonnance intitulée: "Ordonnance pour régler la police des drays, des charrettes, des voitures, des cabs et autres véhicules à louer, ainsi que la police des voitures particulières, et pour en régler les licences, &c," et à faire afficher les dits exemplaires dans toute la ville et surtout dans les rues pavées en blocs carrés, en donnant aux officiers de police des différentes municipalités l'ordre de veiller à ce que ces ordonnances soient exécutées.

Sur motion de M. Benit et après la suspension du règlement, la résolution suivante est adoptée:

Résolu que le Maire soit et demeure requis d'émettre tous les mois, à partir du 1er juin prochain, ses mandats au prorata sur les trois municipalités pour acquitter le salaire de chacun des officiers du Conseil-Général.

Sur motion de M. Caldwell et après la suspension du règlement, la résolution suivante est adoptée:

Résolu que le secrétaire soit requis de demander au maire les retours ordinaires des contrôleurs pour permettre au comité des finances de répartir les quotités pour la présente année.

M. Benit, rapporteur du comité spécial auquel a été référée la lettre de M. P. Willman, donne les raisons qui l'ont empêché de faire un rapport et annonce qu'il le présentera à la prochaine séance du Conseil.

Sur motion, le Conseil s'ajourne au second jeudi de juin prochain, à 6 heures du soir.

J. B. WALTON, secrétaire.

Etablissement des eaux de BRATTLEBORO.

CET établissement ayant été complètement réparé, commence maintenant sa sixième saison. Les eaux les plus pures y sont extrêmement abondantes et le local est disposé pour recevoir 140 malades. On pourra se procurer à notre bureau des circulaires en français, donnant de plus amples détails. Des rapports contenant la nomenclature de plus de 300 maladies guéries pendant l'année 1849 seront envoyés par la poste en s'adressant à Wm Radde, 322, Broadway, N. Y. par lettres affranchies. Pour plus amples informations, s'adresser à
ROBERT WESSELHOEFT, M. D.
BRATTLEBORO, Etat du Vermont.
26 mars—3m. le a.

HOCHKEIMER.—30 caisses vieux vin de 1834, à vendre par A. CARRIERE

FEUILLETON.

Mémoires d'Outre-Tombe.

RAMBOUILLET.

Charles X partit dans la soirée pour Rambouillet, avec les princesses et M. le duc de Bordeaux. Le nouveau rôle de M. le duc d'Orleans fit naître dans la tête du roi les premières idées d'abdication. Monsieur le dauphin, toujours à l'arrière-garde, mais ne se mêlant point aux soldats, leur fit distribuer à Trianon ce qui restait de vin et de comestibles.

A huit heures et un quart du soir, les divers corps se mirent en marche. Là expira la fidélité du 5e léger. Au lieu de suivre le mouvement, il revint à Paris: on rapporta son drapeau à Charles X, qui refusa de le recevoir, comme il avait refusé de recevoir celui du 50me.

Les brigades étaient dans la confusion, les armes mêlées; la cavalerie dépassait l'infanterie et faisait ses haltes à part. A minuit, le 31 juillet expirant, on s'arrêta à Trappes. Le Dauphin coucha dans une maison en arrière de ce village.

Le lendemain, 1er août, il partit pour Rambouillet, laissant les troupes, bivouaquées à Trappes. Celles-ci levèrent leur camp à onze heures. Quelques soldats, étant allés acheter du pain dans les hameaux, furent massacrés.

Arrivée à Rambouillet, l'armée fut cantonnée autour du château.

Dans la nuit du 1er au 2 août, trois régimens de la grosse cavalerie reprirent le chemin de leurs anciennes garnisons. On croit que le général Bourdesoulle, commandant la grosse cavalerie de la garde, avait fait sa capitulation à Versailles. Le 2e de grenadiers partit aussi le 2 au matin, après avoir renvoyé ses guidons chez le roi. Le Dauphin rencontra ces grenadiers déserteurs; ils se formèrent en bataille pour rendre les honneurs au prince, et continuèrent leur chemin. Singulier mélange d'infidélité et de bienséance! Dans cette révolution des trois journées, personne n'avait de passion; chacun agissait selon l'idée qu'il s'était faite de son droit ou de son devoir: le droit conquis, le devoir rempli, nulle inimitié comme nulle affection ne restait; l'un craignait que le droit ne l'entraînât trop loin, l'autre que le devoir ne dépassât les bornes. Peut-être n'est-il arrivé qu'une fois, et peut-être n'arrivera-t-il plus, qu'un peuple se soit arrêté devant sa victoire, et que des soldats qui avaient défendu un roi, tant qu'il avait paru vouloir se battre, lui aient remis leurs étendards avant de l'abandonner. Les ordonnances avaient affranchi le peuple de son serment; la retraite, sur le champ de bataille affranchit le grenadier de son drapeau.

OUVERTURE DE LA SESSION, LE 3 AOUT.—LETTRE DE CHARLES X A M. LE DUC D'ORLÉANS.

Charles X se retirant, les républicains reculant, rien n'empêchait la monarchie élue d'avancer. Les provinces, toujours moutonnières et esclaves de Paris, à chaque mouvement du télégraphe ou à chaque drapeau tricolore perché sur le haut d'une diligence, criaient: Vive Philippe, ou: Vive la Révolution!

L'ouverture de la session fixée au 3 août, les pairs se transportèrent à la chambre des députés: je m'y rendis, car tout était encore provisoire. Là fut représenté un autre acte de mélodrame: le trône resta vide, et l'autre trône s'assit à côté. On eut dit du chancelier ouvrant par procuration une session du parlement anglais, en l'absence du souverain.

Philippe parla de la funeste nécessité où il s'était trouvé d'accepter la lieutenance générale pour nous sauver tous, de la révision de l'article 14 de la Charte, de la liberté que lui, Philippe, portait dans son cœur, et qu'il allait faire déborder sur nous, comme la paix sur l'Europe. Jongleries de discours et de constitution répétées à chaque phrase de notre histoire, depuis un demi-siècle. Mais l'agitation devint très vive quand le prince fit cette déclaration:

"Messieurs les pairs et messieurs les députés,

"Aussitôt que les deux chambres seront constituées, je ferai porter à votre connaissance l'acte d'abdication de S. M. le Roi Charles X. Par ce même acte, Louis-Antoine de France, Dauphin, renonce également à ses droits. Cet acte a été remis entre mes mains hier, 2 août, à onze heures du soir. J'en ordonne ce matin le dépôt dans les archives de la Chambre des pairs, et je le fais insérer dans la partie officielle du *Moniteur*."

Par une misérable ruse et une lâche réticence, le duc d'Orléans supprime ici le nom de Henri V, en faveur duquel les deux rois avaient abdiqué. Si à cette époque chaque Français eut pu être consulté individuellement, il est probable que la majorité se fut prononcée en faveur de Henri V; une partie des républicains même l'aurait acceptée, eu lui donnant Lafayette pour mentor. Le germe de la légitimité resté en France, les deux vieux rois allant finir leurs jours à Rome, aucune des difficultés qui entourent une usurpation et qui la rendent suspecte aux divers partis n'aurait existé. L'adoption des cadets de Bourbon était non seulement un péril, c'était un contre-sens politique: la France nouvelle est républicaine; elle ne veut point de roi, du moins elle ne veut point un roi de la vieille race. Encore quelques années, nous verrons ce que deviendront nos libertés et ce que sera cette paix dont le monde se doit réjouir. Selon peut juger de la conduite du nouveau personnage et parce que l'on connaît de son caractère, il est présumable que ce prince ne voudra pouvoir conserver sa monarchie qu'en opprimant au dedans et en rampant au dehors.

Le tort réel de Louis-Philippe n'est pas d'avoir accepté la couronne, acte d'ambition dont il y a des milliers d'exemples et qui n'attaque qu'une institution politique; son véritable délit est d'avoir été tuteur infidèle, d'avoir dépouillé l'*enfant* et l'*orphelin*, délit contre lequel l'Ecriture n'a pas assez de malédictions: or, jamais à la *justice morale* (qu'on la nomme fatalité ou Providence, je l'appelle, moi, conséquence inévitable du mal) n'a manqué de punir les infractions à la *loi morale*.

Philippe, son gouvernement, tout cet ordre de choses impossibles et contradictoires, périra, dans un tems plus ou moins retardé par des cas fortuits, par des complications d'intérêts intérieurs et extérieurs, par l'apathie et la corruption des individus, par la légèreté des esprits, l'indifférence et l'effacement des caractères; mais quelle que soit la durée du régime actuel, elle ne sera jamais assez longue pour que la branche d'Orléans puisse pousser de profondes racines.

Charles X, apprenant les progrès de la révolution, n'ayant rien dans son âge et dans son caractère de propre à arrêter ces progrès, crut parer le coup porté à sa race en abdiquant avec son fils, comme Philippe l'annonça aux députés. Dès le 1er août, il avait écrit un mot approuvant l'ouverture de la session, et, comptant sur le sincère attachement de son cousin le duc d'Orleans, il le nommait, de son côté, lieutenant-général du royaume. Il alla plus loin, le 2, car il ne voulait plus que s'embarquer et demandait des commissaires pour le protéger jusqu'à Cherbourg. Ces appariteurs ne lui furent point reçus d'abord par la maison militaire. Bonaparte eut aussi pour gardes des commissaires, la première fois russes, la seconde fois français; mais il ne les avait pas demandés.

Voici la lettre de Charles X:

Rambouillet, ce 2 août 1830.

"Mon cousin, je suis trop profondément peiné des maux qui affligent ou qui pourraient menacer mes peuples pour n'avoir pas cherché un moyen de les prévenir. J'ai donc pris la résolution d'abdiquer la couronne en faveur de mon petit fils le duc de Bordeaux.

"Le Dauphin, qui partage mes sentimens, renonce aussi à ses droits en faveur de son neveu.

"Vous aurez donc, par votre qualité de lieutenant-général du royaume, à faire proclamer l'avénement de Henri V à la couronne. Vous prendrez, d'ailleurs, toutes les mesures qui vous concernent pour régler les formes du gouvernement pendant la minorité du nouveau roi. Ici, je me borne à faire connaître ces dispositions; c'est un moyen d'éviter encore bien des maux.

"Vous communiquerez mes intentions au corps diplomatique, et vous me *ferez* connaître le plus tôt possible la proclamation par laquelle mon petit-fils sera reconnu roi sous le nom de Henri V....

"Je vous renouvelle, mon cousin, l'assurance des sentimens avec lesquels je suis votre affectionné cousin.

"CHARLES."

Si M. le duc d'Orléans eût été capable d'émotion ou de remords, cette signature: *Votre affectionné cousin*, n'aurait-elle pas dû le frapper au cœur! On doutait si peu à Rambouillet de l'efficacité des abdications, que l'on préparait le jeune prince à son voyage: la cocarde tricolore, son égide, était déjà façonnée par les mains des plus grands zélateurs des ordonnances. Supposez que madame la duchesse de Berri, partie subitement avec son fils, se fût présentée à la chambre des députés au moment où M. le duc d'Orléans y prononçait le discours d'ouverture, il restait deux chances; chances périlleuses! mais du moins, une catastrophe arrivant, l'enfant enlevé au ciel n'aurait pas traîné de misérables jours en terre étrangère.

Mes conseils, mes vœux, mes cris furent impuissans; je demandais en vain Marie-Caroline: La mère de Bayard, prêt à quitter le château paternel, "plorait," dit le Loyal serviteur. "La bonne gentil femme sortit par le derrière de la tour, et fit venir son [illegible] auquel elle dit ces paroles: "Pierre, mon ami, soyez doux et courtois en ostant de vous tout orgueil; soyez humble et serviable à toutes gens; soyez loyal en faicts et dits; soyez secourable aux pauvres veufves et orphelins, et Dieu le vous guerdonnera...." Alors la bonne dame tira hors de sa manche une petite boursette en laquelle avoit seulement six écus en or et un en monnoie quelle donna à son fils."

Le chevalier sans peur et sans reproche partit avec six écus d'or dans une petite boursette, pour devenir le plus plus brave et le plus renommé des capitaines. Henri, qui n'a peut-être pas six écus d'or, aura bien d'autres combats à rendre; il faudra qu'il lutte contre le malheur, champion difficile à terrasser. Glorifions les mères qui donnent de si tendres et de si bonnes leçons à leurs fils! Bénie donc soyez-vous, ma mère, de qui je tiens ce qui peut avoir honoré et discipliné ma vie.

Pardon de tous ces souvenirs; mais peut-être la tyrannie de ma mémoire, en laissant entrer le passé dans le présent, ôte à celui-ci une partie de ce qu'il a de misérable.

Les trois commissaires députés vers Charles X étaient MM. de Schonen, Odilon Barrot et le maréchal Maison. Renvoyés par les postes militaires, ils reprirent la route de Paris. Un flot populaire les reporta vers Rambouillet.

CHATEAUBRIAND.
(A continuer.)

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI SOIR, 10 MAI 1850.

Les affaires ont été assez calmes cette semaine et les prix des articles principaux ont peu varié. Les avis du Canada annonçant une hausse de [illegible] sur le marché de Liverpool n'ont produit aucun effet sur le nôtre. Un autre steamer est maintenant dû, mais il est à peu près probable que les nouvelles qu'il apportera ne donneront pas pour nous, un résultat différent. Nous nous attendons cependant à l'annonce d'une hausse additionnelle.

Le temps a été remarquablement froid pour la saison et contraire à la récolte.

P. S. Depuis que nous avons écrit ce qui précède, les nouvelles du Niagara sont arrivées et annoncent une hausse sur le marché de Liverpool.

COTON—Arrivées depuis le 3 courant, Louisiane et Mississipi, 3,245 balles—Tennessee et Nord-Alabama, 4,469—Arkansas, 15—Alabama, 414—Mobile, 1,176—Texas, 100—ensemble, 9,429 balles. Expédiées dans le même temps pour Liverpool, 10,873 balles—Havre, 4,134—Gêne, 7,757—Barcelonne, 425—St-Petersbourg, 750—New-York, 821—Boston, 1,851—Philadelphie, 1,564—Baltimore, 47—ensemble, 22,024 balles—ce qui fait une réduction au stock de 12,595 balles, et laisse en mains y compris tout ce qui est à bord des navires non expédiés ce jour, un stock de 143,111 balles.

ETAT DU COTON

Stock en mains au 1er sept. 1849		13,475
Arrivé la semaine dernière	9,429	
Arrivé antérieurement	752,646	
		762,075
		775,550
Expédié la semaine dernière	22,024	
Expédié antérieurement	610,415	
		632,439
Stock sur place		143,111

Nous disions dans notre dernière revue que le marché était très ferme; cet état des choses continua samedi et lundi, et le montant des ventes de ces deux jours fut de 6,000 balles à des prix très pleins. Mardi les avis du Canada, annonçant une hausse de [illegible] d. sur le marché de Liverpool parvinrent en ville, mais comme on s'attendait généralement à une hausse plus considérable, cette annonce ne produisit aucun effet et la demande se ralentit de telle sorte que le total des ventes des jours suivants n'excéda pas 2,700 balles à des prix faibles. Les avis du Niagara qui nous sont parvenus ce matin annoncent une hausse additionnelle de [illegible] d. sur le marché de Liverpool; cette nouvelle a donné de l'activité à la demande et 7,000 balles ont été prises à des prix fermes. Les ventes totales de la semaine s'élèvent à 15,700 balles aux anciens cours.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.
Louisiane et Mississipi.

INFERIOR	10½	@ 11
ORDINARY	11¼	@ 11¾
MIDDLING	12	@ 12¼
GOOD MIDDLING	12½	@ 12¾
MIDDLING FAIR	12¾	@ 13
FAIR	13¼	@ 13
FULLY FAIR	—	@ —
GOOD FAIR	—	@ —
GOOD AND FINE	—	@ —

TABAC—Arrivés depuis le 3 courant, 3,800 boucauts. Expédiés dans le même temps pour Cowes et un marché, 666 boucauts—Brême (Hollande) 1—New-York, 169—Boston, 110—Savannah 4—ensemble, 950 boucauts. Stock en magasin et à bord des navires non-expédiés, 19,154 boucauts.

ETAT DU TABAC.

Stock en mains au 1er septembre 1849		13,690
Arrivé la semaine dernière	3,900	
Arrivé antérieurement	30,456	
		34,356
		48,046
Expédié la semaine dernière	950	
Expédié antérieurement	27,942	
		28,892
Stock sur place		19,154

Les ventes de la semaine comprennent 1,200 boucauts à des prix fermes. Nous cotons: Lugs, 4 [illegible] 6 c—Feuilles inférieures [illegible]—Fair [illegible]—Choix [illegible]—Comté de Mason, 6 [illegible] 12 cts la liv.

Nous remarquons les ventes suivantes: 2 boucauts à [illegible]—50 do [illegible]—refusés à 7 c—2 do [illegible]—8 do [illegible]—[illegible] cts la liv.

SUCRE—La diminution des arrivages et l'activité de la demande ont fait hausser les cours de ce marché de [illegible] cts par liv. Les transactions de la semaine s'élèvent à environ 1,000 boucauts et nous cotons comme suit: Inférieur, 3½ @ 4—Commun 3½ @ 4—fair, 4½ @ 4⅞—Bon fair, 4¼ @ 4½—choix, 5½ @ 5¼ cts la livre.

MELASSE—La demande a été active et les prix ont haussé de 2 @ 3 cts par gallon; les ventes comprennent 1,500 barils, à la plus grande partie de 25 @ 27 cts. Un petit lot en demi-barils a été dont 29 ¾ cts.

FARINE—Les prix sont fermes, les ventes de la semaine s'élèvent à 9,000 barils, Ohio, $5 40 à 55—Illinois et Missouri, $5 62½ à $5 87½—marques extras $6 25 @ $6 75.

CEREALES—Le calme de la demande et l'abondance de [illegible] n'ont fait que [illegible] ...

BŒUF—Environ 800 barils ont été vendus au commencement de la semaine à des conditions particulières, depuis ce moment les transactions ont eu lieu au détail à des prix meilleurs, savoir: Mess, 12 50 le baril, demi-baril, $6 62½ à $6 75; Prime, $7 87½ @ $8 25 le baril; un petit lot de Mess O. a été fait à $9.

PORC—Le marché a été calme mais ferme aux anciens cours, savoir: Mess, $10—Prime, $8—le tout en mains. On paie une fraction plus cher pour les détails.

LARD SALE—La demande est active, mais les prix des épaules sont un peu plus faibles. Nous cotons: plats côtés, 4¼ @ 5¼—épaules, 3 @ 3¼ cts la liv.—jambons, 5 @ 5¼ cts—enveloppés et passés au sucre, 8 @ 10 cts la liv.

GRAISSE—Les affaires ont été peu considérables. Les prix sont 5 @ 6½ cts en barils et 6 à 7 cts la liv. en barillets.

SEL—4,000 sacs provenant d'un chargement de Liverpool ont été vendus à 85 cts le sac. 1,000 sacs fin et commun ont été faits de seconde main à $1 25 le sac. C'est une amélioration.

CAFE—Ce marché a été plat cette semaine; les ventes s'élèvent à 4,500 sacs à des prix plus faibles; les cours sont 8½ @ 8¾ cts la liv.

BEURRE ET FROMAGE—Le Beurre de l'Ouest vaut 9 @ 11 cts la liv.—Fromage, 8¼ @ 9⅞ cts la liv., suivant la qualité.

CHANDELLES—La demande est limitée—New Bedford vaut 42 @ 42½—et le Star, 21 @ 22 cts la livre.

SUIF—125 barils livrés en ville ont été faits à 6½ cts la liv.

WHISKEY—Ce marché n'a pas varié; la demande a été active de 20 @ 20½ cts le gallon rectifié et 21¾ @ 22½ pour le commun.

CHAUX—Un chargement de 2,400 barils chaux de Camden a été vendu à $1 55 et 600 barils chaux de l'Ouest de $1 37½ @ $1 40. Le Thomaston se vend de seconde main $1 75 @ $1 80 comptant.

PLOMB—Pas de ventes; la dernière a eu lieu à $ 87½ les 100 liv.

CHANVRE—1,000 balles Dewrotted, ont été vendus de $102 @ 103 le tonneau.

SACS EN PITRE—Quelques lots ont été faits à 9 cts pour les sacs de 2½ boisseaux.

CORDES ET TOILE D'EMBALLAGE—Cet article est calme et les prix sont les mêmes, savoir: 14 @ 14½ cts la yarde pour la toile, et 6½ @ 7 cts la liv. pour la corde.

CHANGE. — La demande est active. Nous cotons:—Sterlings, 110 @ 110½—Francs, 5 f. 22½ @ 5f. 27½—Traites sur New York, à 60 jours, pair @ 1 pour cent d'escompte—Traites à vue, 1 @ 1½ pour cent de prime.

FRET—Le fret est un peu plus ferme, bien que les cours soient à peu près nominaux. On a chargé du coton pour Liverpool à ⅜ d., mais on ne pourrait trouver un chargement complet à ce prix. Deux navires ont été frétés pour du merrain pour l'Europe. Le cabotage est nominal.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orleans.

—EXPÉDIÉS.—

Steamship Alabama, Foster, pr Chagres.
Navire Rebecca, Wolfe, pr New-York.
R D Shepherd, Davis, pr les Iles Turques.
Sir Howard Douglass, Wilson, pr Québec.
Eliza Keith, Scott, pr Liverpool.
Brick Mount Vernon, Mauray, pr Chagres.
Goelette Heroine, Hussey, pr la Havane.
Powhattan, Caro, pr Pensacole.
Lois, Pennell, pr Pensacole.

—ARRIVÉS.—

Steamship Fashion, Baker, de Tampa Bay.
Goelette Almedia, Hampton, de Cote Blanche.
Sylvester Gesner, Roe, de Cote Blanche.
Star, Parker, de Corpus Christie.

—STEAMERS.—

Natchez No 2, Leathers, de Vicksburg.
Montgomery, Estes, de St Louis.
Delta, Green, de Chicinnati.
Buena-Vista, Deming, de St-Louis.
Ann S Crocker, Irwin, de Red River.

STEAMERS DE L'ATLANTIQUE.
[DE LIVERPOOL.]
Niagara, pour New-York..........le 27 Avril.
[D'AMERIQUE.]
Niagara, de New-York..........le 22 Mai.

BESOIN D'EMPLOI.

UNE personne de 35 ans, garçon, très capable d'enseigner la langue française et l'arithmétique, parlant un peu anglais, s'offre pour une position, soit comme professeur ou répétiteur, surveillant d'une famille, faire des recouvremens ou de commis dans une maison bourgeoise ou de commerce, &c.
Toutes garanties seront données sur sa probité et sa moralité. S'adresser au bureau de l'Abeille, ou écrire à la poste sous les lettres initiales C. P. Boîte V. No 35. 11mai—3f

CIGARES DE LA HAVANE—En débarquement du brick P Soulé, Regalias, Lord Wellington et Nueva Empresa, à vendre par J N RICULFI & CO, 11 mai 17, rue de la Commune

CAFE DE LA HAVANE—En magasin et à vendre par J N RICULFI & Co, 11 mai 17, rue de la Commune

SALSEPAREILLE—30 balles en débarquement de la goëlette Oregon, de Tampico, à vendre par B. VALLS, 7mai 27, Commune

CUIRS—[illegible], en débarquement de la goëlette Oregon, de Tampico, à vendre par B. VALLS, 7mai 27, Commune

O. Talamon, 44, rue de Chartres.
☞ L'attention des acheteurs de la ville et de la campagne est appelée sur la vente à l'encan de mon stock de marchandises sèches françaises qui aura lieu mardi 14 mai 1850.
6mai—10f O. TALAMON.

CHAUX—800 barils chaux fraîche des carrières du Cap-Girardeau, en débarquement du steamer Sultana, à vendre par P. H. MONSSEAUX, 10mai—3f 218, rue St Louis

VINS ROUGE ET BLANC EN CAISSES—20 caisses vin rouge Chateau Lafitte; 20 do do en demi bouteilles do; 20 do vin blanc Haut Sauterne et Chateau Yquem. En magasin et à vendre par LEOPOLD JEANNET & Co, 10mai 22, rue St Louis

EAUX-DE-VIE DE COGNAC—Otard Dupuy & Co. en magasin et à vendre par les soussignés: 5 demi pipes eau-de-vie Otard Dupuy & Co 1840. 5 do do do 1844. 10 do do do 1846. 10 quarts do do 1846. LEOPOLD JEANNET & Co, 10mai 22, rue St Louis.

EAUX-DE-VIE DE COGNAC—12 demi pipes eau-de-vie de cognac fine Champagne Castillon, 1815. 2 barils do do do do. 10 1|4 pipes do do do do. LEOPOLD JEANNET & CO, 10 mai 22, rue St-Louis

VIN DE CHAMPAGNE — 10 paniers vin de Champagne de la marque Irroy. 30 do do de la marque Fing. A vendre par LEOPOLD JEANNET & Co, 10mai 22, rue St Louis.

SERRURES FRANÇAISES—En magasin et à vendre par les soussignés: 15 caisses serrures françaises, numéros assortis. LEOPOLD JEANNET & Co, 10mai 22, rue St Louis.

EN magasin et à vendre:
20 barriques vin rouge vieux Ch. St-Corbian 1841,
22 barriques vin rouge vieux St-Julien Médoc do,
6 do do do Haut-Brion do,
6 do do do Clerc Milon Pauillac do,
4 do do do Grand vin Ch. Léoville,
250 caisses do do différentes marques,
200 do do ordinaires do,
25 do vin blanc très vieux Haut-Sauterne.
Par B. TALAMON,
10 mai 182 et 186, rue Royale.

EN magasin et à vendre — 50|4 pipes cognac Henry Sutton 1831, 1re preuve, 20|4 pipes cognac Massillon 1835, 1re preuve, 10|4 pipes cognac J. B. Clerc 1831, 1ere preuve, 10|4 pipes cognac J. J. Dupuy 1842, 1re preuve, 60 paniers anisette superfine Chauvet fils, 20 paniers guignolet d'Angers, 10 caisses liqueurs superfines de Marie Brizard, 150 caisses absinthe suisse de L. Jeanrenaud, 50 caisses kirsch suisse de L. Jeanrenaud, 100 caisses champagne Star brand, 150 paniers huile d'olive, 24 onces J. Plagniol, 800 livres mastic rouge, bouchons diverses qualités, prunes sèches, capres, cornichons, dame-jeannes, sirop de fraises, sardines en 1|4, 1|2 et 1|4 boites, eau de fleurs d'oranger, etc., etc.
Par B. TALAMON,
10 mai 182 et 186, rue Royale.

EN débarquement du navire James Penuell, venant de Bordeaux:
30 barriques vin blanc Haut Sauterne;
44 do do rouge St. Estèphe Médoc;
do do Cantenac;
1 baril vin blanc Haut Sauterne.
A vendre par B. TALAMON,
10mai 182—186, rue Royale

PENSION ET RESTAURAT
A la Baie St-Louis.
Tenu par François Musse.

L'ETABLISSEMENT ci-dessus vient d'être ouvert dans la propriété de M. Benit, à un tiet du whaf. Des logements convenables ont été disposés pour les familles, et les amateurs de bonne chère pourront à toute heure du jour ou de la nuit se faire servir des repas particuliers dans la salle du restaurant, à des prix modérés. La cuisine sera faite par un cuisinier français. 7mai—15f

Bureau de la Compagnie du Canal de Barataria et Lafourche.
No 9, rue Bourbon.

AVIS est par le présent donné aux actionnaires, que l'élection annuelle de cinq Directeurs pour servir pendant l'année courante, aura lieu au bureau de la Compagnie, lundi, 3 juin prochain, de 10 heures à 2 heures A. M.
7mai—lpjem G. MAY, Secrétaire

A vendre à l'amiable.

LE soussigné devant quitter la Nouvelle-Orléans désire vendre,
TROIS MAISONS, dont deux se trouvent situées rue St Pierre, entre Bourgogne et Dauphine, portant les Nos 139 et 143. Les maisons sont de quatre appartemens, cuisine dans la cour, water works, &c, et sont assurées jusqu'au mois d'avril 1851.
L'autre maison est située à l'encoignure des rues Dauphine et St Anne, cuisine haute, water-works, et cette propriété est également assurée jusqu'au mois d'avril 1851.
Les personnes qui désireraient les visiter peuvent le faire en s'adressant à M. Philippe Avegno, et celles qui désirent les acheter, peuvent se présenter avant le 15 du courant au soussigné.
EUGÈNE DEMARCHI,
Rue Moreau, 85.

LIQUIDATION

LA société existant sous la raison de commerce TILLIER frères, devant être dissoute à la fin d'août prochain, les soussignés préviennent les dames de la Nouvelle Orléans et de la campagne et le public en général, qu'à partir de ce jour ils vendront le stock de marchandises à des prix considérablement réduits, lequel se compose d'un grand assortiment de marchandises françaises très convenables pour la saison. Chaque steamer importe par eux et de nouveaux venant d'arriver de France. Les dames trouveront [illegible] venir les visiter convaincues qu'elles y trouveront leur avantage.
TILLIER FRÈRES,
Encoignure Dumaine et Condé et encoignure Camp et Julia.

P. S. Toutes les personnes qui doivent à la dite société sont priées de venir régler leur compte dans le plus bref délai.

M. C. Tillier, encoignure Hôpital et Condé, désirant se retirer totalement des affaires offre à vendre en bloc les marchandises de ce magasin avec la même réduction de prix que ceux désignés ci-dessus.
Nouvelle-Orléans, le 3 mai 1850.
7 mai—3m

A VENDRE—3,000 bouteilles et demi-bouteilles vides de différentes formes. S'adresser No 43, rue Bienville. 7 mai ☞

AVIS—Les créanciers de la maison MARRE & MOLAISON de Ouest Baton Rouge, sont priés, vu le décès de M. Th. Molaison, d'adresser leurs comptes assermentés à M. Alfred Marre à Baton Rouge, chargé de liquider les affaires de la société, dans les dix jours du présent avis.
7 mai—10 jvkc

L. BINOCHE,

30, RUE DE CHARTRES, ENCOIGNURE DOUANE, 30.

A L'HONNEUR de prévenir les dames, qu'étant sur son départ pour France et voulant renouveler entièrement son stock, il a fait subir une grande réduction de prix à ses marchandises.
Il profite de cette occasion pour prier les personnes qui voudront bien lui confier leurs commissions de lui remettre leurs notes avant le 20 mai. Il mettra tous ses soins à les remplir à leur satisfaction. 28 avril—15

MAGASIN DE SOIERIES EN GROS
AU COMPTANT.

C. YALE Jr. & Co,

Soierie nouveautés.
—CHAPEAUX DE PAILLE, FANTAISIES,
—ARTICLES POUR MODISTES,
—RUBANS, DENTELLES,
—GANTS, SHALS,
—TOILE ET BAS.
No 27, rue des Magasins,
23 jan—6m Entre Commune et Gravier

BALANCES! BALANCES!!

BALANCES CELEBRES DE DALE, EN FER BATTU, POUR PLATEFORME ET COMPTOIR.

CES balances portatives réunissant la commodité à la justesse sont regardées, dans les Etats du Nord et de l'Est, comme les seules machines qu'on puisse employer avec sécurité pour constater les fortes pesées. Les supports sont fabriqués avec le meilleur acier anglais et garantis.
En employant le double bras, les poids les plus lourds sont pesés par deux poids en cuivre d'une livre chacun, attachés d'une manière permanente aux bras, ainsi on est exempté de la nécessité d'avoir une masse de poids en fer inutile et encombrant, comme il est obligatoire lorsqu'on emploie les balances à un seul bras.
Ces balances ont obtenu le premier prix pendant huit années successives aux grands concours annuels de l'Institut américain, à New-York; de l'Etat de New-York; de l'Institut de Franklin, à Philadelphie; de Boston et du grand concours national, à Washington.
Les manufacturiers, déterminés à rendre l'usage de ces balances général dans les Etats du Sud, les ont réduites aux mêmes prix que les balances ordinaires d'un seul bras; donnant ainsi à chacun la faculté de se procurer une excellente machine à peser aussi bon marché que les articles ordinaires en usage dans ce pays.
Un assortiment complet, encaissé et prêt à être expédié, à vendre par
PRIESTLEY & BEIN,
3 fev 89 et 91, rue du Camp

Charrues, Charronnage et Quincaillerie.

LES soussignés étant les seuls agents, pour la vente des Charrues de Maysville, Kentucky, des célèbres manufactures de Hall et de Ballenger, ont en magasin un grand assortiment en fonte et en fer battu, qu'ils offrent aux prix des manufactures. Savoir:

125	Charrues de Hall en fer battu, sans coutre,		No 1,	$5 50
103	" " "	avec	" 1	7 00
67	" " "	"	" 2	9 50
28	" " "	"	"	3 12 00
26	" " " Flukes		No 1	12 00
13	" " "		No 2	15 00
10	" " Sub soil		No 1	7 00
75	" Ballenger en fer battu sans coutre,		No 1	5 50
150	" " "	avec coutre,	No 1	7 00
98	" " "	avec coutre,	No 2	9 50
56	" " "	avec coutre,	No 3	11 00
15	" Flukes	"	No 1	12 00
31	" "	"	No 2	15 00
95	" Ballenger (Yankee extended Bar.)		No 1 3	25
98	" "	Extended	bar No 2	4 7
81	" "	Extended	bar, No 2	4 75

Ils ont en magasin 87 paires de roues avec essieux en fer, et brancards de 2 à 5 pouces, et 29 paires de 2 à 5 pouces avec essieux en bois.
Aussi, 8 wagons complets avec essieux en fer, prix, $100 chaque.
2 Diables ou (Timber wheels) roues de 9 1|2 pieds de haut sur 7 pouces de large, $ 150.
Ils prennent des ordres pour toutes espèces de charronnage, et les débarquent sur les habitations aux prix de manufacture.
Avec un grand assortiment de Quincaillerie pour habitations, savoir: Chaînes, Clous coupés et forgés, Haches de Hunts, Pelles à douille et Irlandaises, Pioches de toutes qualités, Couteaux à cannes, Pauteras à plaques et à gonds, Meules pour moulins, Colliers ordinaires en cuir et écossais; Cordes de Manille et goudronnées, Scies de long pour moulins et Passe-partouts, Limes de toutes espèces, Poulies en fer avec roues de 7 pouces, et un grand assortiment de fer anglais et américain, Essieux en fer avec boîtes; Huile à lampes et de lin, Esprit de Térébenthine, Mastic, Vitres et Peinture de toutes qualités.
HOGAN & TURBAUD.
7jan 20 Vieille Levée

A VENDRE par le soussigné en débarquement du navire Callender, venant du Havre,
20 caisses absinthe de Bertould fils, étiquette à la croix fédérale;
10 caisses kirsch de Bertould fils, étiquette à la croix fédérale.
J N CURIEN,
7mai 39 rue Dumaine

P. CHARLES CUVELLIER,
AVOCAT, NOTAIRE-PUBLIC.
8 mai Bureau, No. 174, rue Royale.

☞ Le brick PALMETTO, venant de Mobile, est en déchargement entre la rue Ste-Anne et Dumaine. Les consignataires sont invités à prendre leurs permis dans le délai de cinq jours.
9mai P. LONGIS, 47, rue Vieille Levée.

PROCLAMATION
Par JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'Etat de Louisiane.

ATTENDU qu'il a été dûment prouvé que Bartholomew Mullen a commis le crime de meurtre sur la personne de Patrick Downs, à Alger sur la rive droite du Mississipi, j'ai pensé qu'il était convenable de lancer ceci, ma proclamation, afin d'inviter le bon peuple de cet Etat à donner aide et assistance pour arrêter et conduire en justice le perpétrateur du dit crime; j'offre en outre, au nom de l'autorité de cet Etat une récompense de trois cents piastres pour l'arrestation et la conviction du dit Bartholomew Mullen. Il a environ cinq pieds 7 ou 8 pouces de haut, les os des joues proéminents et un accent assez prononcé pour faire reconnaître sa nationalité, bien qu'il soit plus reconnaissable à une hernie très visible.
Donné sous ma main à Baton-Rouge, le 6 mai 1850 et la soixante-quatorzième année de l'indépendance des Etats-Unis.
JOSEPH WALKER.
Par le Gouverneur:
CHARLES GAYARRE, Secrétaire d'Etat.
8mai—1m

$ 1,000 de Récompense.

UNE récompense de MILLE PIASTRES sera payée à quiconque fournira un témoignage qui pourra faire condamner la personne ou les personnes qui, dans la soirée du 1er courant, ont incendié les bâtisses occupées par M. J. C. Schmidt, rue des Remparts, entre St-Louis et Toulouse.
Nouvelle-Orléans, le 3 mai 1850.
J. M. LAPEYRE,
Président de la Compagnie d'Assurances d'Orléans.
JOHN PEMBERTON,
Président de la Compagnie des Marchands.
CHS BRIGGS & ED OGDEN,
Agents du General Mutual Insurance Company.
6 mai—6f

AVIS.—Les soussignés ayant été renommés par Son Excellence le Gouverneur Walker, notaires publics pour la ville et paroisse d'Orléans, se sont associés et se chargeront de toutes affaires qui se rattachent à leur profession.
ADOLPHE MAZUREAU, Notaire public.
PHILIPPE LACOSTE, Notaire public.
N. B. Leur étude est au No 53, rue Conti, à l'ancien bureau d'Adolphe Mazureau, près de la Banque de la Louisiane. 6 mai—3m

FASHIONABLE STORE.
Encoignure St-Charles et Commune.

J. DUCOURNAU

prévient ses amis et ses habitués que son départ pour France est fixé au 18 courant, il est prêt à recevoir toutes les ordres qu'il plaira lui confier. Les soins qu'il mettra à remplir les commandes seront appréciés de ceux qui jusqu'à ce jour l'ont honoré de leur bienveillant patronage. J. DUCOURNAU
N. B. Les personnes qui doivent à l'ancienne maison J. Ducournau et Co. sont prévenues de vouloir bien présenter à ceux qui veulent [illegible] de ne payer leurs comptes qu'au soussigné ayant seul le droit de recevoir ou à son représentant légal. J. DUCOURNAU,
6mai—30 Encoignure St-Charles et Commune

CHANDELLES de l'Etoile—300 caisses en déchargement ex J. M. Niles, et à vendre par SECCOMB & VOORHIES,
8 mai 14, Tchoupitoulas

HUILE DE GRAISSE—25 barils No 1 extra, en magasin et à vendre par SECCOMB & VOORHIES,
8 mai 14, rue Tchoupitoulas

Coton Osnaburg et Cotonade.

25 balles 7|8 osnaburg lourd, manufacture Augusta,
30 do 4|4 do do Ashland,
20 caisses 7|8 cotonnades fortes, log cabin,
10 do do do Florentine à raies.
Venant d'arriver et à vendre par
McDOWELL & PECK,
8 mai 96, Gravier.

CIGARES DE LA HAVANE.—Un grand assortiment des meilleurs cigares de la Havane, en magasin et à vendre par
J. M. CABALLERO,
8 mai 32, Vieille Levée

EN magasin et à vendre par les soussignés:
100 paniers champagne: Belle Créole et Cordon bleu,
25 caisses vin St. Julien Médoc,
100 do do Cote Rotie,
100 do vermicelle et macaroni,
10 do eau verte stomachique, J. Foquet
20 do absynthe
PAUL JUGE FILS & Co,
8mai 27, rue St Louis

MADERE ET PORTO—100 barils imitation madère
100 barils imitation Porto, à vendre par
PAUL JUGE FILS & CO,
8mai 27 rue St Louis

VINS, BOUCHONS, COGNAC—5 barriques vieux Medoc Pauillac
8 barriques vin St Médoc St Estèphe
10 do do St Emilion
100 do vin de Marseille
10 1|2 et 1|4 pipes cognac A. Camus;
20 balles de 30 milles bouchons, à vendre par
PAUL JUGE FILS & CO,
8mai 27 rue St Louis

PROFESSEUR DEMANDÉ.

ON demande pour une famille respectable, résidant à [illegible] de la ville, un professeur, dame ou monsieur, capable d'enseigner le français, l'anglais, principalement cette première langue, le dessin et la musique.
☞ Il est inutile de faire d'offre de services si l'on ne peut fournir les meilleures références pour le caractère et les capacités. S'adresser boîte C. 30, à la poste. 3mai ☞

Hotel Français et Espagnol.
37, BROADWAY—NEW-YORK, 37.

MADAME MONDON connue depuis longtemps de Messieurs les voyageurs Louisianais, au No 57, Broadway, a l'honneur de leur annoncer qu'elle vient de transférer son établissement au No 37, Broadway à quelques portes plus bas, qui se trouve considérablement aggrandi par la bâtisse qui est vaste et commode et où elle peut offrir de jolis appartements pour les familles.
Madame Mondon comme par le passé, ne négligera rien pour rendre sa maison confortable et agréable aux voyageurs. 16 avril—3m

AUGUSTE BARRAUD,
Encoignure Royale et Orleans,

A l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir par le navire Spinola—
Cent cinquante douzaines de gants, soie et fil d'Ecosse de première qualité, pour hommes et pour dames, ainsi qu'un très grand choix de cravates d'été, en batiste et étoffe fantaisie de haute nouveauté. Il vient de recevoir en même temps un grand assortiment de porcelaine et de cristaux.
On est toujours sur aussi de trouver le meilleur et le plus grand choix de parfumerie que l'on puisse désirer. 28av

PEINTURE BLANCHE D'ANGLETERRE—En déchargement du navire Isaac Newton, Quelques centaines de barillets peinture blanche d'Angleterre, 1re qualité, à vendre par
GAMBLE & BOYLE,
9mai—12f 9, rue Bienville.

ON DEMANDE DES TONNELIERS—S'adresser à TH. BAILLY BLANCHARD & Co,
9mai—3f 29, rue de la Douane.

Marchandises sèches pour clore une consignation.

LES soussignés désirant clore immédiatement leur stock de maison, appellent l'attention des dames sur le bel assortiment de marchandises sèches qu'ils ont en ce moment en magasin et qu'ils offrent à vendre au-dessous de leur valeur actuelle. Une attention toute particulière est appelée sur leurs barèges français fonds blancs, à bouquets ou tachés, qu'ils offrent en vente à moitié prix.
M. R. HAGGETY BRO,
6 mai—15 58, rue Canal.

BOUCHONS—200 milliers bouchons fins, surfins, superfins pour bouteilles;
30 milliers bouchons à damejeannes;
A vendre par NUMA LACOSTE,
6 mai 147, rue Royale.

EN débarquement du navire Jane Henderson, de Rotterdam—
MOSELLE 5 caisses vin Winnengen 1846,
do 5 do do Breumeberg,
do 5 do do Scarberg,
HOCK 5 do do Erback 1846,
do 5 do do Charlackberg 1842,
do 5 do do Marcobrun 1834,
do 5 do do Johannesberg do,
do 5 do do Sparkling Moselle 1834,
do 5 do Sparkling Ehrabreit, à vendre par
A. DELAMARE,
5déc ☞ 95, rue St Louis

EN GROS ET EN DETAIL, aux prix de Paris.
PARFUMERIE DE PARIS.
L. BUSSY,
Manufacturier de Parfumerie fine, et de Savon de Toilette, a sa manufacture et son magasin rue de Chartres, No. 128, entre Conti et St. Louis
2 déc—1an

THOMAS C. PAYAN & CO.,
No 10, rue Canal, entre les rues Vieille-Levée et Chartres.
Manufacture No 311, Broad street, Newark, New-Jersey.

VIENNENT de recevoir par les navires Mediator, Ohio et Galena, un bel assortiment de marchandises de printemps qu'ils offrent à vendre à très bas prix pour le comptant.
HABITS—De toilette et négligé, genre Cerro-Gordo, Lamartine, bureaux, [illegible] d'affaires, frocs et habits à la Quaker.
PANTALONS—Avec et sans sous-pieds.
ETOFFES—Mérinos noir français, anglais, allemand et américain, mérinos fantaisie de toutes couleurs, alpacas soie et coton fantaisie, noirs, olive, vert, perle, coutils à carreaux, à raies et coutils blancs, gingas, toile brune, &c.
GILETS—Etoffes satin noir et fantaisie, bombazines, soie française, Florence d'Italie, soie torduc, cachemire d'été; coutils français, blancs et à dessins, do lustrés, &c.
TOILE—Chemises françaises et fabriquées dans le pays, articles supérieurs de $12 à $36 la douzaine; chemises brodées, chemises en calicot, do à raies, do Hickory, do à devant de toile et autres; chemises de peau en toile, de soie, mérinos, agneau, tricots blancs, roses, chamois, &c.
300 paires bretelles américaines et françaises en gomme élastique, bas et chaussettes de fil et coton, mouchoirs de soie fantaisie, foulards, cravates; cols, et rubans pour le col de toutes les couleurs et de tous les prix.
Les planteurs, les marchands et les détaillants sont invités à venir visiter ce stock avant d'acheter ailleurs. Les quelques marchandises d'hiver qui nous restent en main sont maintenant offertes à très bas prix et presqu'au prix coûtant.
24 avril—3m THOMAS C. PAYAN & Co.

CHAUX—400 barils de Thomaston, en déchargement et à vendre par THS BLOIS,
6mai 91, rue des Magasins.

CIMENT—500 barils Rosendale et ciment hydraulique, des meilleures marques, à vendre en lots à la convenance des acheteurs par THS BLOIS,
6mai 91, rue des Magasins.

PLATRE DE PARIS—300 barils Worthampton et Newark, à vendre par THS. BLOIS,
6mai 91, rue des Magasins.

BRIQUES A FEU—20,000 briques à feu, Anglaises, et de Pensacole, à vendre par THS. BLOIS,
6mai 91, rue des Magasins.

SAUCISSONS—Reçu par le steamer Constitution, 5 caisses saucissons St. Louis, et à vendre par DUFOUR, WILLIAMSON & CO,
7mai [illegible]

GUIGNOLET D'ANGERS—400 paniers de 6 et 12 bouteilles, véritable guignolet d'Angers, en débarquement du navire James Penuell, de Bordeaux, à vendre par AUGUSTE MOLIER,
7 mai—6 No 99 rue St-Louis

BUREAU DE L'EXECUTIF.
BATON-ROUGE, 1er mai 1850.

EN vertu d'un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane intitulé: "Acte pour disposer de certaines propriétés publiques dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le 21 mars 1850,
Moi, JOSEPH WALKER, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane ferai offrir en vente publique, à la Bourse St-Louis, rue St Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans la ville de la Nouvelle-Orléans le jeudi 16 mai 1850, à midi:
PAR HENRY W. PALFREY, Encanteur.
Vingt six lots de terre formant une partie de l'îlet désigné sous le nom de Maison d'Etat et borné par les rues Canal, Commune, Baronne et Philippa, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et d'après un plan qui sera exposé sur les lieux au moment de la vente.
Conditions de la vente.
Les acheteurs devront fournir leurs billets payables au bureau du trésorier de l'Etat de la Louisiane le 21 mars 1872 pour le montant respectif de l'adjudication qui leur aura été faite. Aussi des billets séparés pour l'intérêt à raison de 5 pour cent par an du 1er juin 1850 et payable tous les six mois à la banque de l'Etat de la Louisiane à la Nouvelle-Orléans.
Les billets seront endossés à satisfaction et garantis par hypothèque spéciale sur les propriétés; et en cas de non paiement à échéance, ils porteront 8 p. cent par an d'intérêt.
Les lots Nos 2 et 14 seront vendus ensemble, ainsi que les lots 3 et 15, et 4 et 16. Les autres lots seront vendus séparément. Si le montant total de la vente est insuffisant pour payer les bons de l'Etat fournis pour la propriété et les intérêts qui sont dus, l'adjudication sera nulle et non avenue, et la propriété sera immédiatement offerte en vente en bloc, en un seul lot de terre, et adjugée au plus haut enchérisseur, si l'enchère est suffisante pour couvrir les bons de l'Etat; dans le cas contraire, la vente et l'adjudication serait nulle. Si le montant total des ventes dépasse le chiffre des dits bons, la balance devra être payée comptant par l'acheteur dans la proportion du montant de son achat.
Les acheteurs auront le privilège d'échanger leurs billets à quelque temps que ce soit contre des bons de l'Etat d'un montant égal, payables le 21 mars 1872.
Les actes de vente seront passés pardevant Charles A. Tallarie, not. public de la paroisse d'Orléans, et aux frais des acquéreurs.
Donné à Baton-Rouge sous ma main et le sceau de l'Etat, ce 1er mai mil huit cent cinquante, la soixante quatorzième année de l'Indépendance des Etats-Unis.
JOSEPH WALKER,
Gouverneur de la Louisiane
Par le Gouverneur:
CHARLES GAYARRE, Secrétaire d'Etat.
3mai—

BANQUE DE CITÉ.
Nouvelle-Orléans, 27 avril 1850.

AVIS est par le présent donné aux porteurs de billets de cette Banque et aux personnes qui y déposent: qu'un arrangement a été fait avec la Banque de l'Etat de la Louisiane, et que cette institution a assumé le paiement sur demande, des billets et dépôts dus par la première de ces banques, à sa branche banque, rue du Camp, ancien local de la Banque de Cité.

Avis aux Actionnaires.

CONFORMEMENT à l'arrangement fait avec la Banque de l'Etat de la Louisiane, cette institution paiera également sur demande aux actionnaires de la banque de Cité, au local ci-dessus désigné, la somme de cent piastres par action, ou la valeur au pair des actions, presentées pour être cancellées en déduisant au préalable le montant dû à cette banque par les actionnaires. R. J. PALFREY.
29av— Caissier

CROISSEZ ET MULTIPLIEZ dit l'Ecriture—Les enfans des hommes doivent obéir avec joie à ce commandement. L'Elixir procréatif JUNO CORDIAL DU Dr. LARZETTE est prescrit comme un restaurant dans les cas de débilité, impuissance, et toutes les irrégularités de la nature. Il ne promet rien qu'il ne puisse tenir. C'est le grand restaurateur des natures débiles, et c'est un remède certain pour les personnes mariées et sans progéniture. Il guérit également les émissions séminales, les débilités, les faiblesses des organes génitaux, les affections nerveuses, Leucorrhée, etc. C'est un remède sans pareil pour les maladies de poitrine, indigestions, faiblesses musculaires, souffrances physiques il est d'un goût agréable et d'une valeur inappréciable pour les personnes sans enfans.
☞ ATTENTION.—Toute bouteille qui ne porte pas la signature de Judson & Co, New York seul agent américain, est contrefaite.
En vente à la Nouvelle-Orléans par J. Wright & Co, No 151, rue Chartres, à la Havane, par J. Valdé
13 mars—6m v et c

BON MARCHE!

LES soussignés ont l'honneur d'appeler l'attention des acheteurs de la ville et de la campagne sur les articles suivants qu'ils vendront en gros et en détail à des prix les plus réduits possibles:
30 caisses et balles jaconats anglais,
4 do do français,
500 pièces rideaux brodés très riches,
2400 do mousseline unie et façonnée, qualités assorties,
3000 do brin coton, 8 et 9 yardes, 1re qualité,
1500 douzaines mouchoirs batiste, pur fil, très fins,
1600 pièces mouchoirs foulards pure soie, nouveaux dessins,
4 balles brin fil écru et blanc,
500 douzaines mouchoirs Verona,
1200 do Madras et imitation,
7 caisses alpacas assorties de qualité,
1500 courtepointes de 9 à 12|4
15 caisses toile d'Irlande pour chemises,
3 do platilles 7|8 et 4|4 pur fil,
2 do toile à drap, 10 et 14|4,
6 do gingas pur fil ordinaire,
2 do do do superfin,
2 do do Glasgow.
1000 douzaines fil noir glacé No 20 à 72,
250 grosses agrafes de coton Nos 1 à 4,
150 balles coton écru, 4|4, bordé et vert et,
130 douzaines écharpes crêpe, ainsi qu'un assortiment général d'articles de fantaisie, tels que soieries, dentelle, coutils, mousseline, bas soie, gants, chevreau, soie et fil, parapluies et ombrelles, etc.
P. Y. COMEK & CO.
6 mai No 5a Chartres, Enc. Bienville

Grande réduction de prix sur les Marchandises.

D. H. HOLMES, sur le point de partir pour l'Europe, offre à vendre son stock entier de marchandises à une réduction de 25 à 50 pour cent sur les anciens prix:
Jaconats et organdis imprimés;
Grenadines ordinaires et à dessins;
Tissus de soie en tout genre;
Batiste d'Ecosse et ginghams;
Tissu de soie unis et à carreaux;
Batiste imprimée;
Jaconats unis et à carreaux;
Coutils fils blancs et couleurs;
Toile à chemise française et irlandaise;
Toile à draps, 5|4 à 12|4 de large;
Britannias et platilles;
Bobinet, 12|4 et tulle fil;
Bas de coton et chaussettes;
Mouchoirs batiste en tout genre;
Valenciennes et dentelles d'Angleterre;
Cols et pèlerines brodés;
Ombrelles et parapluies;
Les marchandises ci-dessus ayant été directement importées par lui, les acheteurs trouveront un grand avantage en venant les examiner.
D. H. HOLMES,
114, rue Canal, entre Bourbon et Dauphine
6mai—20

PORTRAITS

AU DAGUERREOTYPE,
28, RUE DU CAMP.

MR. MOISSENET qui, pendant plusieurs années a tenu l'établissement situé encoignure Royale et St Louis, vient d'ouvrir, sur une plus vaste échelle, un nouvel atelier, rue du Camp, No 28.
Les instruments perfectionnés qu'il a rapporté d'Europe, lui permettent plus que jamais de garantir le fini et la supériorité de ses portraits.
☞ Ouvert de 8 heures du matin à 6 heures du soir. 1er mai—1m

AVIS AUX FAMILLES qui désirent aller passer l'été à la Campagne.

PLUSIEURS appartements à louer à MANDEVILLE. Les dits appartements peuvent loger plusieurs familles.
Le propriétaire des dits appartements est aussi propriétaire des deux goëlettes, la CELESTE et le RANÇON, qui font régulièrement les voyages toutes les semaines. Il se charge du transport de tous mobiliers et marchandises pour la dite destination, au prix le plus modéré. Deux voitures très commodes sont attachées à l'établissement pour les personnes qui désirent se promener.
S'adresser à M. J. MERIC, vieux Bassin, No 130 Nlle-Orléans. 27av—12f

LE DOCTEUR EDOUARD MARTIN,
PREVIENT ses clients qu'il donnera ses consultations de huit à neuf heures A. M. et de une à trois heures P. M., à son cabinet, rue des Remparts, 278.
1mav—2m.

A vendre pour cause de départ.

UNE magnifique grocerie parfaitement assortie et des mieux achalandées, située à l'encoignure des rues Bagatelle et Morales. Pour le prix et les conditions, qui seront avantageuses, s'adresser sur les lieux. 27 avril—15

AVIS.—Un Monsieur qui réside dans cette ville depuis longtemps et qui a une connaissance parfaite de la place et des affaires en général, désire employer quelques heures qui lui restent libres, soit à tenir les livres de quelque établissement ou à se charger des affaires qu'on voudrait bien lui confier. Il fournira sur sa capacité les meilleures recommandations.
Laisser son adresse à lettre B., boîte M, No 990 à la poste. 17av—18

NOTICE—M. Ferdinand Mathéo, devient associé dans notre maison à partir de ce jour. Les affaires seront continuées sous la raison sociale de P. & E. Reilly & Co.
13avril—1m P. & E. REILLY.

THOMAS C. PAYAN & Co.,
10, RUE DU CANAL, 10,
Marchands, en gros et en détail, d'habillements confectionnés.

MANUFACTURE
LITTELL & PAYAN, 311, RUE BROAD, au premier, Newark, N. J.
24 avril—1an

CHANGEMENT DE DOMICILE.
P. A. LANAUZE & CO.,
IMPORTEURS DE QUINCAILLERIE,

ONT transporté leur magasin au No. 59, Vieille-Levée, entre St-Louis et Conti. 27déc

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—176 caisses, en déchargement des navires Sheffield et Beatrice, à vendre par
G. W. DUNBAR,
19 av 30, rue de la Douane.

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—496 caisses venant d'arriver par les navires Kate & Alice, Galena, B. Adams, Beatrice, Oxenbridge, Ionian, John Henry, et à vendre par E G HOBBS,
29 avril 12, rue de la Douane

CIGARES de la Havane—Un grand assortiment des meilleures marques, telles que Cabanas, Cabaga, Partagas, Figaro, Sevillana, Palma, Dos Hermanas, Ugues, Sol, Lira de Oro, Colon, etc., en magasin et à vendre par D. BORNIO Jr.,
6 av No 34, rue Gravier.

N. BRADNER SMITH,
Marchand Commissionnaire, 89, rue Gravier,

A reçu une commission pour prendre des notes et représenter des absens, pour administrer des sermens, prendre des témoignages, recueillir des preuves. Il tient ses pouvoirs des gouverneurs des Etats suivans, savoir: MAINE, NEW-HAMPSHIRE, VERMONT, RHODE-ISLAND, CONNECTICUT, NEW-YORK, NEW-JERSEY, PENNSYLVANIE, OHIO, MICHIGAN, WISCONSIN, INDIANA, ILLINOIS, MISSOURI, KENTUCKY, TENNESSEE, CAROLINE DU SUD, CAROLINE DU NORD, ALABAMA, MISSISSIPI, FLORIDE et TEXAS. 28avril—1an

207000 Cigares de la Havane de toutes les qualités, des meilleures marques, telles que Cabanas, Cabaga, Figaro, Sevillana, [illegible] et bonbonnières de toutes espèces, [illegible] Adams Gray, et à vendre par D. BORNIO, Jr., 34, rue Gravier.

V[illegible] ... AUGUSTE MOLIER, [illegible] rue St-Louis.

PRUNEAUX [illegible] ...

AMUSEMENTS.

Théatre d'Orléans.

SAMEDI, 11 Mai 1850,
Dernière représentation du célèbre opéra de

LE PROPHETE,

Grand Opéra en 5 actes et 9 tableaux, musique de Meyerbeer.
☞ On commencera à 6 1|2 heures.

Théatre des Variétés
DE PLACIDE—RUE GRAVIER.

Aujourd'hui Samedi, 11 mai,
LONDON ASSURANCE,
Comédie dans laquelle joueront MM. Blake, Howard, Dawson, Holand, Placide, McKeon, et Mmes Howard, Johnston, Lamar, pour son 1er début.
Suivie d'un grand DIVERTISSEMENT, ou figureront les principaux danseurs. Après cela une ouverture à grand orchestre.
Le spectacle sera terminé par un second grand DIVERTISSEMENT.
Le rideau sera levé à sept heures et demie précises.

THEATRE ST-CHARLES.

Avant dernière représentation de Monsieur
MACALISTER.
CE SOIR, 11 MAI 1850.
LES MYSTÈRES D'UN PALAI ENCHANTÉ
En deux séries, la cuisine de Paralaragaramus, la bouteille enchantée, amputation du nez d'un spectateur de bonne volonté le Paon, la tête du vieux NICK. L'escamotage de Mme Macalister.

SALLE DU VERANDAH,
ENCOIGNURE ORLÉANS ET CLAIBORNE.

BALS DE SOCIETE AU BENEFICE DES FAMILLES INDIGENTES.
SAMEDI SOIR, 11 MAI
Membres du comité:

MM. Juan L. Rabassa,	MM. Charles Bussy
J. Lacoste,	C. Beauregard,
A. Lange,	F. Calongne,
A. Roussette,	F. Fleury
10 mai—2	J. PLAJA, Propriétaire

BÉNÉFICE DE L'ASSOCIATION CHARITABLE DES POMPIERS.

UN MAGNIFIQUE FEU D'ARTIFICE préparé par M. Cator sera tiré sur la Place Lafayette, MARDI soir 21 courant. Billets 50 cents—on peut s'en procurer aux différents hotels ou chez les libraires et
J. N. Marks, 79, Tchoupitoulas
J. E. Caldwell, 16, Poydras
T. C. Poole, Greffier de la Deuxième Cour de District.
H. J. Leovy, 3, St Charles.
D. Shean, chez Root & Co.
L. C. Dufard, Municipality Hall.
S. G. Risk.
W. C. Tompkins, 4, rue des Magasins.
9 mai—5

JARDIN WASHINGTON,
Plantation McCarty 174 et 175, rue Levée, 3me Municipalité.

LE jardin Washington qui vient d'être ouvert au public offre aux promeneurs le lieu de promenade le plus agréable du Sud. Les visiteurs trouveront sous de beaux ombrages des rafraîchissements de 1re qualité tels que crêmes à la glace, sorbets, soda waters, &c. M. Robert Chivers le propriétaire ne négligera rien pour faire de cet établissement un rendez-vous de la bonne société de la ville.
☞ Les omnibus partant de la rue Canal se rendent à la porte du jardin.
Prix d'entrée—10 cents. 27 av

SALLE DE BAL DU GLOBE,
Encoignure St-Claude et St-Pierre, près du Vieux Bassin.

LE propriétaire informe respectueusement ses amis et le public, que ce magnifique établissement ayant été réparé avec le plus grand soin et tout le goût possible, sera ouvert tout l'hiver.
Les bals auront lieu régulièrement tous les lundis mercredis, jeudis et samedis.
L'orchestre sera composé des meilleurs artistes de la ville, et rien ne sera négligé pour rendre les réunions les plus agréables possible. La police y sera active et l'ordre le plus sévère sera requis.
SALVADOR VIOSCA, propriétaire
WHITLOCK, directeur
N. B.—On trouvera réuni à cet établissement un café contenant des liqueurs et vins de premier choix ainsi qu'un restaurant pourvu des friandises les plus agréables. 16 oct ☞

WHITE-HALL,
No. 44, RUE ST-LOUIS,
SALON D'HUITRES, CAFE, &c.

NOUS allons ouvrir le 1er décembre, dans la rue St-Louis, en face de la Bourse, un établissement dont le besoin se faisait sentir dans les limites de la Première Municipalité.
Nous avons fait construire un salon renfermant en même temps un café et un établissement pour la consommation des huîtres.
Dans les dispositions que nous avons prises pour flatter les goûts du public, nous n'avons épargné aucune dépense, tendant à donner un cachet de supériorité à notre établissement sur tous ceux de ce genre à la Nouvelle Orléans.
Un homme d'une expérience reconnue est attaché à notre salon pour se procurer les huîtres de la meilleure qualité possible d'obtenir, et les liqueurs de la café seront toujours de premier choix. Nous maintiendrons dans notre établissement le plus stricte décorum et nous tâcherons d'en faire un lieu de rendez-vous agréable pendant les longues soirées d'hiver.
Une magnifique salle de billard est attachée à la maison. Notre salon sera richement décoré, splendidement éclairé et les travaux que nous y faisons faire à d'énormes dépenses, à ses heureux de présenter un bel établissement qui donnera une apparence flatteuse.
24 nov ☞ S. VIOSCA & Co.

COMPAGNIE DE NAVIGATION DU LAC

LES actionnaires sont prévenus que l'élection du premier bureau de direction de la dite Compagnie aura lieu conformément à la Charte, jeudi prochain 9 mai, de dix heures A. M. à 3 heures P. M. au bureau de A. C. AINSWORTH, N. P.
9mai 94, rue du Camp.

Compagnie d'assurances de la Nouvelle-Orléans.
Nlle Orléans, le 30 avril 1850

A UNE élection tenue le 29 courant, les personnes dont les noms suivent ont été nommées directeurs pour l'année courante:

J. M. Lapeyre,	James Reed,
Geo. Urquhart	Wm. Voget
L. Millaudon,	J. P. Benjamin
J. P. M. Rouzan,	J. Tuyes
E. Rochereau	

Et à une assemblée spéciale de la direction tenue ce jour, M. J. M. Lapeyre, a été unanimement réélu Président.
1er mai—et J. TUYES, secrétaire.

HORATIO DAVIS,
NOTAIRE PUBLIC, RUE ST-CHARLES,
Sous l'hotel St Charles, près la rue Commune.

J. MAGNE,
AVOCAT,
A son Bureau 83, rue de Chartres.

LES soussignés se sont associés pour exercer ensemble la profession d'avocat.
M. M. COHEN,
DAVID C. LABATT,
22 Exchange Place, vis-à-vis
24 juil—1a le Bureau de la Poste

D. BORNIO Jr.,
MARCHAND COMMISSIONNAIRE ET IMPORTEUR DE CIGARES, TABAC ET CAFÉ DE LA HAVANE,
6 avril Rue Gravier, No. 34.

V. TARDÉ, COURTIER.
VENTE et ACHAT de toutes espèces de Marchandises
Et PRETS D'ARGENT.
165, rue Conti, entre Bourgogne et Rempart
1mars—1erjcuil

PERDU un certificat de seize actions de la Banque de Cité, portant le No 909, daté du 17 février 1834 et inscrit au nom de H. M. Shiff. Le public est prévenu qu'une application a été faite à la Banque de Cité pour obtenir un nouveau certificat. 8 mai—6f eu6s

PERDU un certificat de deux actions de la Banque de Cité, No 263, sous date du 10 mai 1832, tiré en faveur de A. Sompeyrac. Le public est prévenu que le soussigné a fait application à la banque pour obtenir un nouveau certificat des actions ci-dessus. A. SOMPEYRAC.
26 av—6f 1pn

GRANDE REDUCTION SUR LES ORGANDIS ET JACONATS FRANCAIS.
M. R. HAGGERTY & Bro.
No 58, rue du Canal.

SOLLICITENT respectueusement l'attention des dames à la très grande réduction des prix, sur les marchandises suivantes:
Organdis et Mizorines imprimés, riches, réduits de 50 à 30 cents.
Les plus belles qualités de jaconats français réduits de 37 1|2 cents à 25 cents.
Nous offrons également les marchandises ci-après, que nous venons d'arriver, à des prix considérablement réduits:
BAS DE COTON ANGLAIS.
500 douzaines bas de coton, faits à Londres, pour dames et demoiselles.
800 douzaines chaussettes anglaises, pour hommes et garçons;
Toile à chemises, d'Irlande, toile à traversins, toile à draps 6|4, 8|4, 10|4 et 12|4, Platilles, Bretagne, Creas, Morlaix, Toile de Paris, Damassés, Diaprés, toile à table, serviettes, linges de table, rideaux en mousseline et dentelles, bas à moustiquaire, Bobinet 12|4, mousseline brochée et unie.
Le plus vaste assortiment de Barèges, Tissus, Grenadines, Albarines et autres articles pour habillements de dames; le tout des meilleurs goûts et ce qu'il y a de mieux assorti en ville. 11av ☞

SUCRE de la Havane—640 caisses blanc, jaune et brun, en magasin et à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
24 av 34 rue de la Vieille Levée

SARDINES A L'HUILE—2000 demi boites sardines à l'huile de la marque bien connue, B. Guilloux, à vendre par AUGUSTE MOLIER,
7 mai—6 No 99 rue St Louis

Graines fraîches de jardinage.
Garanties de la récolte de 1849.

REÇUS par la barque Arthur, de Philadelphie, un grand assortiment de graines fraîches de jardinage:

Betteraves,	Laitues,	Giromons,
Haricots,	Melon musqués,	Radis,
Choux,	Melon d'eau,	Epinards,
Choufleurs,	Moutarde,	Squash,
Céleri,	Oignons,	Roquette,
Carrottes,	Pois,	Tomates,
Cressons,	Poivre,	Navets,
Concombres,	Persil,	

Les prix pour les jardiniers sont largement réduits. Les acheteurs sont priés de venir examiner ces marchandises avant d'acheter ailleurs.
WM DINN, agent, 20 Canal,
9 avril Nouvelles bâtisses de la Levée

ILLUSTRATION.
$5 par an au lieu de $8.

CE magnifique journal dont l'abonnement est de 30 francs en France, paraît toutes les semaines et forme deux grands et beaux volumes par année. On peut s'abonner au prix de $5, chez le soussigné. V. HEBERT, libraire.
27 av 148, rue de Chartres.

Thiers, histoire du Consulat et de l'Empire.
Sme Volume (Edition du Courrier des E. U.

MESSIEURS les souscripteurs à l'Histoire du Consulat et de l'Empire, (Edition du Courrier des Etats-Unis) sont prévenus que le 9me volume est en vente [illegible].
V. HEBERT, libraire,
[illegible] 148, rue de Chartres.